ASSOCIATION
FRANÇAISE
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

FUSIONNÉE AVEC

L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE DE FRANCE

(Fondée par Le Verrier en 1864)

Reconnues d'utilité publique

CONFÉRENCES DE PARIS

COMPTE RENDU DE LA 24ME SESSION

PREMIÈRE PARTIE

DOCUMENTS OFFICIELS. — PROCÈS-VERBAUX

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION

28, rue Serpente (Hôtel des Sociétés savantes)

ET CHEZ M. G. MASSON, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, boulevard Saint-Germain.

—

1895

Per 8°
11453

— Séance du 9 août 1895 —

M. Émile RIVIÈRE.

Sur la Grotte de La Mouthe (Dordogne). — Cette grotte a été habitée à deux époques distinctes par l'homme préhistorique :

1° Aux temps néolithiques, comme le démontre la couche supérieure avec ses poteries grossières, ses silex taillés, des restes d'animaux au milieu desquels on rencontre des ossements humains provenant d'individus d'âges très différents;

2° Aux temps paléolithiques, quaternaires, depuis l'entrée de la grotte jusqu'à 98 mètres de distance au moins, point où les fouilles — momentanément interrompues — sont actuellement parvenues. M. Rivière a, en effet, trouvé de nombreux débris de l'ours des cavernes, des dents et des coprolithes de l'hyène des cavernes, ainsi que des dents, des os et des bois de renne.

Mais ce qui caractérise surtout la grotte de La Mouthe et la rend particulièrement des plus intéressantes, ce sont les remarquables dessins gravés sur ses

parois et sa voûte. Ces dessins, sur l'âge desquels M. Rivière croit devoir garder encore une certaine réserve — du moins jusqu'à ce que ses recherches soient plus avancées — bien qu'il soit porté à les considérer comme préhistoriques, en raison même des conditions dans lesquelles il a découvert certains d'entre eux, ces dessins sont les premiers trouvés en France, de là leur haute importance. Ils représentent divers animaux ; parmi eux, l'auteur cite principalement un bison, très bien gravé en creux, dont il montre l'estampage qu'il en a pris, par le procédé de Lottin de Laval, au commencement de juillet.

M. Rivière invite les membres des Sections de Géologie et d'Anthropologie à visiter la grotte de La Mouthe, où il va reprendre ses fouilles dès la session terminée, et à lui donner leur avis sur l'antiquité des dites gravures.

Discussion. — M. Piette : La communication de M. Rivière me paraît très intéressante. Le bison, qui est représenté, a depuis longtemps disparu de nos régions. L'entrée du corridor était masquée par une brèche de l'âge du renne et par un amas de pierres mêlées avec des tessons de poterie néolithique. Il semble résulter de là que les gravures datent au moins de cette dernière époque. Espérons que M. Rivière parviendra par de nouvelles observations à en déterminer l'âge exact. Nous ne connaissons actuellement rien de pareil en France; mais les peintures de Santander (Espagne) paraissent n'être pas sans analogie avec ces gravures.

M. Tardy : Je ferai observer qu'il serait utile de coller la roche friable pour que l'estampage ne l'enlève pas et pour supprimer l'usage de la sanguine qui constitue une interprétation personnelle. Ce collage devrait être fait avec du blanc de baleine, avec de la colle forte ou avec du silicate projeté à la seringue en poussière liquide fine (1). Il conviendrait de faire cette première opération d'abord et de ne faire l'estampage de toute la grotte qu'ensuite, pour savoir s'il y a des caractères et des inscriptions sur les mêmes parois, ce qui pourrait aider à fixer l'âge des dessins, qui rappellent par beaucoup de points ceux que l'Association française a vus en Algérie en 1888, sur les rochers de Tiout, dans son excursion aux environs de Aïn-Sefra, dans le sud de la province d'Oran.

Menhirs et lieuxdits de Brunoy (Seine-et-Oise). — M. Rivière donne la description, avec photographies à l'appui, de plusieurs menhirs existant à Brunoy (Seine-et-Oise), les uns encore debout, les autres renversés. Ces menhirs, dont il a relevé avec soin les dimensions et la situation exacte, se trouvent dans plusieurs propriétés et non loin des bords de l'Yerres, voire même, pour quelques uns, dans le lit même de la rivière, dont les berges ont été, avec le temps, minées par les eaux. Il cite aussi, en terminant, un certain nombre de lieuxdits de cette même commune.

ASSOCIATION
FRANÇAISE
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

FUSIONNÉE AVEC

L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE DE FRANCE

(Fondée par Le Verrier en 1864)

Reconnues d'utilité publique

COMPTE RENDU DE LA 24ME SESSION

BORDEAUX

1895

SECONDE PARTIE

NOTES ET MÉMOIRES

BIBLIOTHÈQUE
PRÊT
CENTRALE NATIONALE

Per 8°

11453

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION

28, rue Serpente (Hôtel des Sociétés savantes)

ET CHEZ M. G. MASSON, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, boulevard Saint-Germain

1896

M. Émile RIVIÈRE

Sous-Directeur de Laboratoire au Collège de France.

LES MENHIRS DE BRUNOY [57194 (4436)

— *Séance du 9 août 1895* —

I

En 1882, M. le Dr Eugène Verrier, dans une petite notice intitulée *Nos Ancêtres* (1), consacrait quelques pages à des menhirs de Seine-et-Oise qu'il avait visités avec plusieurs des collègues de la Société d'Anthropologie de Paris, sous la direction de M. G. de Mortillet. Il citait notamment ceux de Brunoy, mais sans en donner la description, disant seulement : « Des trois menhirs que nous avons vus dans l'ex-propriété de Talma, l'un est encore debout, en parfait état de conservation, c'est celui du milieu. Celui qui est en avant s'est affaissé dans la petite rivière d'Yères (2), qui arrose Brunoy, à une époque où l'on avait rectifié ce cours d'eau en le faisant passer tout près du monu-

(1) *Nos Ancêtres*, causerie faite au Cercle républicain de Seine-et-Marne, siégeant à Paris. — Br. in-8°. Paris, Savy, 1882.

(2) L'Yères se jette dans la Seine à Villeneuve-Saint-Georges.

ment. Mais la pierre, quoique couchée dans le lit de la rivière, est entière. Enfin, le troisième a été cassé et il n'en reste que la base, qui s'élève à plus de 0m75 de terre, tandis que celui qui reste debout a environ 2 mètres de hauteur. Il est plus large au sommet qu'à la base; or, il faut dire que l'on trouve assez souvent cette disposition. Il y en a même qui forment tout à fait l'éventail, comme aussi il y en a de la forme pyramidale. Ces derniers sont plus rares. »

Puis, énumérant les menhirs de Brunoy, M. Verrier en compte sept : « Trois, dit-il, dans une propriété qui avait appartenu à Talma; deux autres qui existaient tout près de là, que nous avons pu voir de la route, et enfin deux autres encore, qui se trouvaient dans une propriété à vendre, dont le propriétaire habite l'Algérie (1), n'ont pu nous être montrés par la mauvaise volonté d'un notaire du pays, M. Pénant, gérant de la propriété, qui, sans égards pour les intérêts sacrés de la science, nous refusa l'entrée du jardin où étaient ces monuments préhistoriques. » Mais l'auteur a commis une erreur; qu'il me permette de la lui signaler : « Les deux menhirs que l'on peut voir de la route » ne sont autres que ceux de l'ancienne propriété Talma (aujourd'hui propriété Lot), dont le troisième gît tout entier dans la rivière, où il est tombé autrefois, comme M. Verrier l'indique très exactement.

Quant aux deux autres — situés dans la propriété Verdier, — ils sont, en réalité, au nombre de trois également, l'un d'eux gisant aussi dans la rivière, où le Dr Verrier n'a pu le voir, l'entrée de la propriété ayant été interdite, comme il le dit, aux excursionnistes.

Enfin, un troisième m'a été signalé dans le lit également de l'Yères, à une assez grande distance — en amont — de ces derniers.

En somme, le nombre des menhirs existant actuellement à Brunoy serait, à ma connaissance, au nombre de sept : quatre encore debout, trois couchés dans la rivière. J'ai profité du séjour que j'ai été forcé de faire dans cette localité, pendant quinze mois consécutifs, par la santé d'un des miens, pour étudier ces mégalithes, sur lesquels M. Ch. Mottheau a, en 1893, appelé l'attention dans l'*Abeille de Seine-et-Oise*.

II

A mon arrivée à Brunoy, au mois de mai de l'année dernière, j'ignorais donc absolument l'existence de tout mégalithe sur son territoire. C'est tout à fait par hasard que la présence de trois menhirs dans l'ancien parc de Talma m'a été indiquée par Mme Lot, la pro-

(1) Une dame Verdier, décédée il y a quelques années.

priétaire actuelle, qui m'a dit aussi la visite faite en 1881 par M. de Mortillet, et a bien voulu, après m'avoir communiqué la brochure du Dr Verrier, m'autoriser à les étudier, tandis que l'un de ses fils, M. Émile Lot, avocat, avait l'amabilité de photographier à mon intention l'un des deux mégalithes restés debout.

Les deux menhirs encore en place sont situés dans la partie basse du parc, sur la rive gauche de l'Yères, tout près de la berge, et s'aperçoivent très bien — vu leur proximité — du pont de Brunoy; ils devaient, avec le troisième, celui « couché dans le lit de la rivière », former un alignement (1).

Le premier, c'est-à-dire le plus rapproché du pont de Brunoy, par conséquent le plus en aval, est celui qui se trouve dans le lit de la rivière, le long de la berge, dont la destruction lente, mais continue, par les eaux a dû déterminer, à un moment donné, la chute du menhir dans l'Yères. A l'aide d'une barque, j'ai pu en prendre les dimensions approximatives et constater aussi tout d'abord que, couché à peu près dans la direction de l'eau, il était complètement submergé, que sa forme était irrégulièrement pyramidale, la tête située en aval et la base en amont, enfin qu'il touchait la rive au point de paraître en partie s'y trouver engagé.

Quant à ses mensurations, autant du moins qu'il m'a été possible de les prendre, elles m'ont donné une hauteur de 4m40, une largeur maxima de 2m85, non compris la partie engagée dans la rive, une largeur minima — au niveau de la tête — de 0m66, enfin une épaisseur oscillant entre 0m18 et 0m38.

Les second et troisième menhirs sont connus dans le pays, depuis longtemps, sous les noms de la femme et de la fille de Loth. Mais ils sont surtout signalés sous le nom de *Pierres-Frittes* (2) dans d'anciens terriers et censiers qu'un érudit de Brunoy, M. Mottheau, dont la famille habite cette localité depuis au moins quatre siècles, a dépouillés avec nombre de documents relatifs à cette commune.

Parmi les pièces dont il a bien voulu me communiquer des extraits, je citerai :

a) Un dénombrement et aveu par Maistre Jehan Du Plessis, escuyer, à cause de sa femme pour les héritages de feu Maistre Jehan de Popincourt, qui jadis furent à Guillaume Le Borgne et par avant à Symon Belart pour trois quartiers de pré séant aux Maroys (3) dudit

(1) « Les deux grosses pierres dressées dans le bas de votre parc sont bien des menhirs. La troisième, couchée dans le lit de la rivière, est certainement aussi un menhir, malheureusement renversé, et forme un alignement avec les deux autres. » (Lettre de M. Gabriel de Mortillet à Mme Henri Lot, du 4 juin 1882.)

(2) Altération du mot bien connu de *Fitte (Pierre-Fitte)*.

(3) Pour *Marais*.

Brunoy, entre le pont et *Pierre-Fritte,* aboutissant à mon vivier qui fut à Messire Guichard de Montégu (1).

b) Un censier de la terre et seigneurie de Brunoy appartenant à Rogerin de Lannoy et daté de février 1489, où se trouve la mention suivante : « Un arpent de pré au Maroys dudict Brunoy, vers le pont et la *Pierre-Fritte.* Maistre Claude Chamereuse (2), conseiller du Roy, nostre Syre, en sa cour de Parlement, pour un arpent de pré assis au lieudit la *Pierre-Fritte,* tenant d'un côté au fossé de ladite *Pierre-Fritte* et d'un bout à la rivière (3) ».

Le terme de *Pierre-Fritte* s'est maintenu jusqu'au siècle dernier, car nous le trouvons également mentionné au terrier de Brunoy de 1726 : « *Item,* un arpent de pré sis en la petite prairie, lieudit la *Pierre-Fritte* (4). »

c) Une déclaration à terrier par Noble Damoiselle Jacqueline de Bailly, vefve (5) de Noble homme et saige Messire Jehan Budé, tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfants venus dudict défunct et d'Elle, pour cinq quartiers de pré au lieudit la *Pierre-Fritte,* charges de 2 sols parisis par arpent (6).

d) La vente le 26 septembre 1524, devant Olignon, notaire à Yerre, par Denyse Rouffart, vefve de Henry Le Clerc, et Pierre de Lannoy, Chevalier Seigneur de Brunoy et Suivry-en-Brie, d'un arpent et demi de pré à la *Pierre-Fritte,* tenant à Claude Chamereault, le fossé de la *Pierre-Fritte* entre deux, et à Jehan Grimault, d'autre part, au Seigneur de Brunoy et au Seigneur d'Yerre, d'un bout par haut à la Damoiselle de Nanterre et par bas à la rivière (7).

e) La vente, le 12 décembre 1524, devant Brion et Lecourt, notaires au Châtelet de Paris, par Messire Dreux Budé, notaire et secrétaire du Roy, notre Syre, Seigneur d'Yerre, à Pierre de Lannoy, Chevalier Seigneur de Brunoy, d'un arpent et demi de pré à Brunoy, au lieudit la *Pierre-Fritte* (8).

Mais, pour en revenir à la dénomination de femme et fille de Loth, donnée depuis longtemps aux deux menhirs du *Maroys* ou propriété Talma, il ne m'a pas été possible jusqu'à présent d'en connaître

(1) *Archives nationales.* — Anciens aveux, p. 32, cote 235, par Rogerin de Lannoy, seigneur de Brunoy et de Suivry-en-Brie, du 9 janvier 1480.

(2) Ou mieux peut-être Chamereault, comme il est de nouveau dénommé ci-dessus dans l'acte de vente du 26 septembre 1524.

(3) *Archives de Seine-et-Oise.* — Série A, n° 722, folio 77, recto.

(4) *Archives de Seine-et-Oise.* — Série A, n° 708, t. II, p. 815.

(5) Pour *veuve.*

(6) *Archives de Seine-et-Oise.* — Série A, n° 706 (terrier de la seigneurie de Brunoy de 1555, f° 77).

(7) *Archives de Seine-et-Oise.* — Série A, n° 811.

(8) *Item.*

l'origine, car, dans aucun des titres consultés par M. Mottheau, les menhirs désignés sous le nom de *Pierres-Frittes* ne portent ce surnom.

Quoi qu'il en soit, de ces deux menhirs situés à trois mètres environ de distance l'un de l'autre et dans une même direction, légèrement

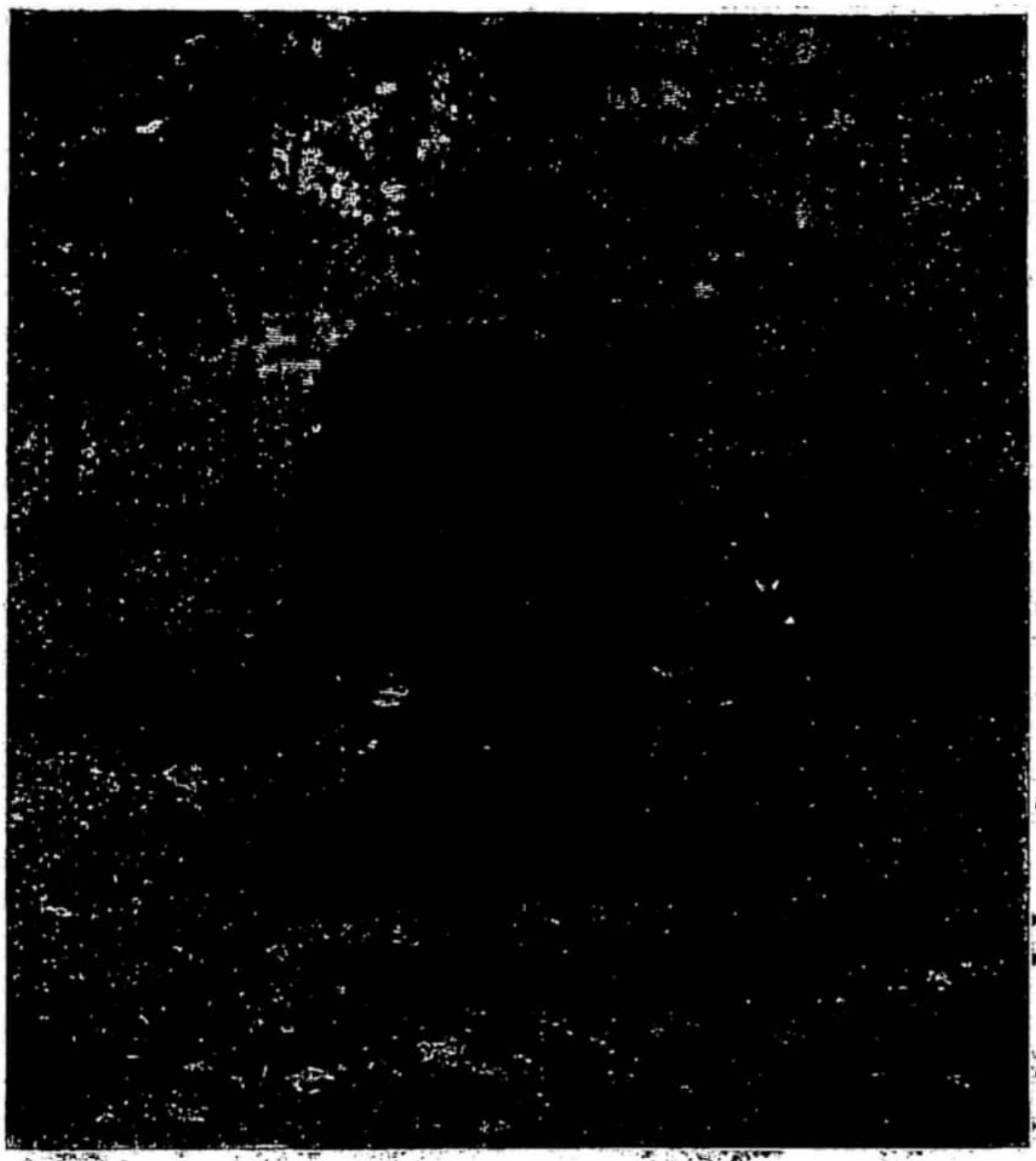

Fig. 1. — Menhir n° 2 de la propriété Lot, à Brunoy (d'après une photographie de M. Émile Lot).

oblique par rapport à la berge, le premier, c'est-à-dire le plus rapproché de celui qui est recouvert par les eaux, est aussi le plus grand. Il affecte une forme bizarre, sa partie supérieure ressemblant à la tête d'un animal séparée de la base par une sorte d'étranglement ou col *(fig. 1)*. Sa hauteur au-dessus de la surface du sol (1) est

(1) Nous n'avons pas osé faire une fouille à la base pour avoir la hauteur exacte de la pierre, de peur d'en entraîner la chute par suite de son voisinage très rapproché de la rivière.

de 2m56; sa largeur à la base mesure 1m55, tandis qu'elle n'est plus que de 1m10 au niveau de l'étranglement, pour atteindre un peu au-dessus, c'est-à-dire dans la partie la plus large, qui correspondrait au museau de l'animal, 1m88 et 1m35 au niveau de ce qui représenterait la région frontale, enfin 1m01 un peu au-dessous du sommet

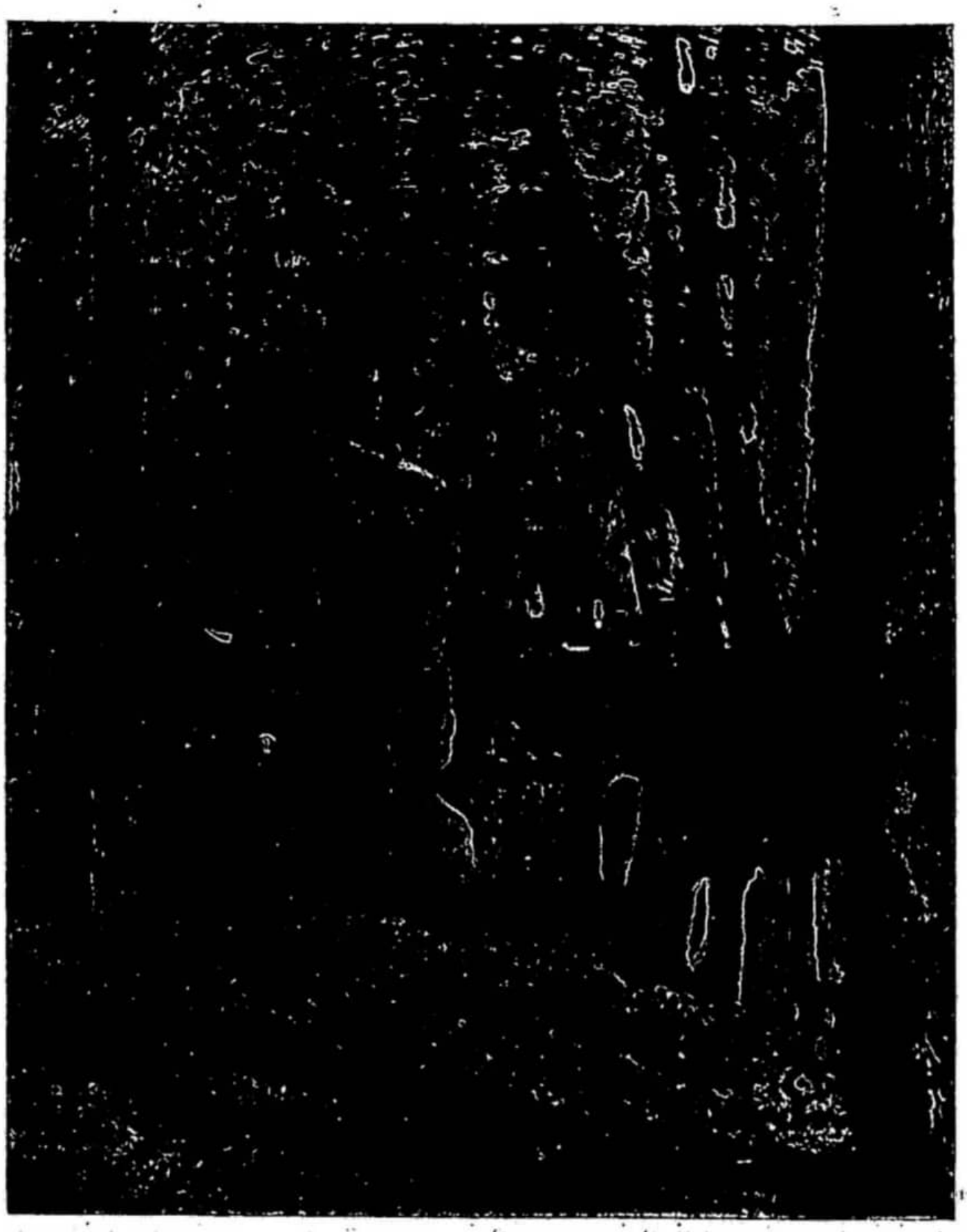

Fig. 2. — Menhir n° 2 de la propriété Verdier, à Brunoy (d'après une photographie de M. É. Lot).

lequel se termine légèrement en pointe. Quant à son épaisseur, elle varie également suivant les points où on la mesure : à la base, elle est de 0m82; au niveau de l'étranglement, elle est de 0m40; au niveau du museau de 0m65, pour aller assez rapidement en diminuant.

J'ajoute que cette pierre est, dans la partie qui s'en rapproche le plus, à 1m85 de la rive et à 2m25 à l'autre bout.

Le second des deux menhirs debout, le plus petit — il paraît avoir été autrefois brisé, — celui-là même qui est connu sous le nom de la fille de Loth, est à 3m78 et à 3m97 de la rivière. La face qui

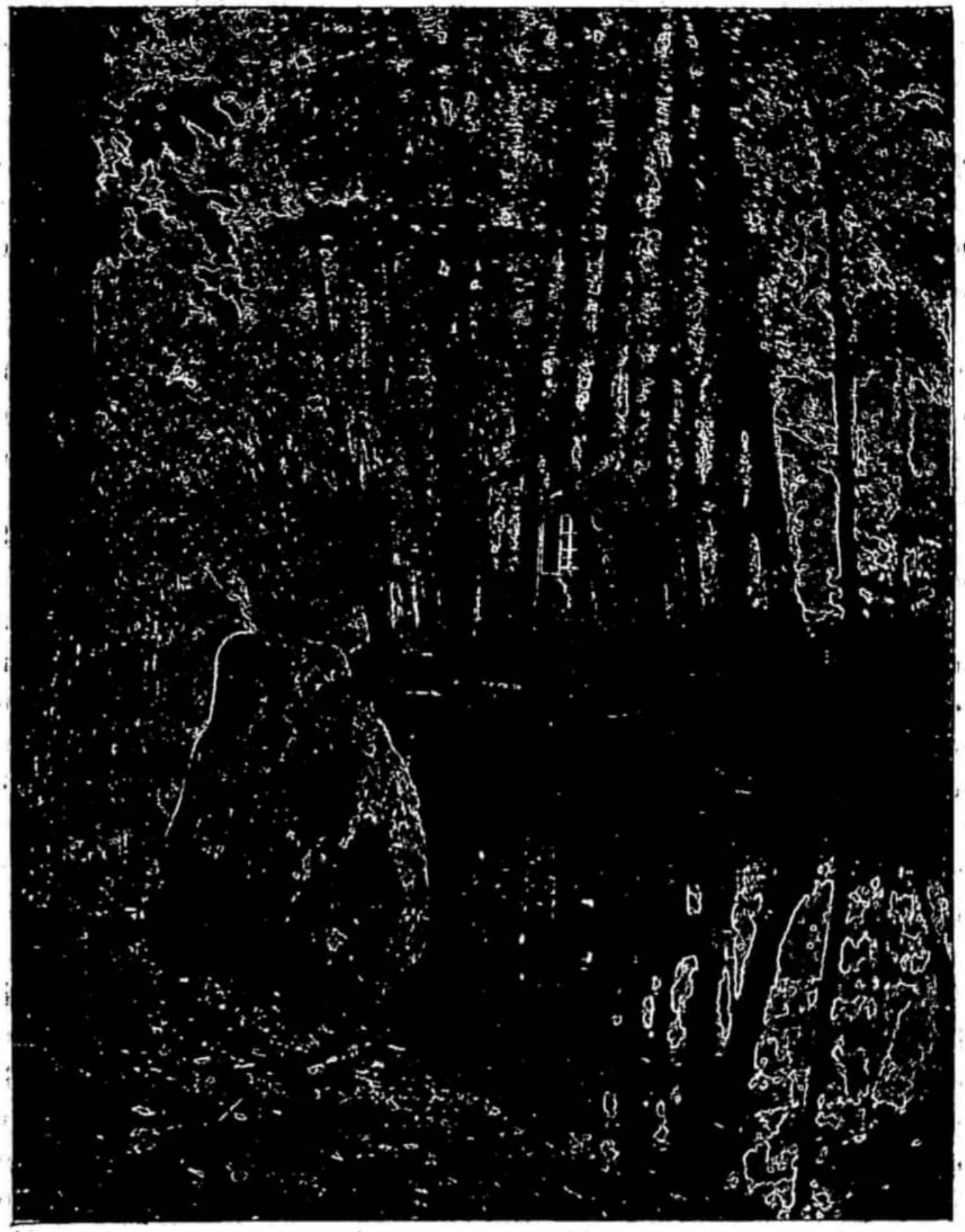

Fig. 3. — Menhir n° 3 de la propriété Verdier, à Brunoy (d'après une photographie de M. É. Lot).

regarde l'Yères a la forme d'un pentagone irrégulier. Sa hauteur au-dessus du sol est de 1m08, sa largeur à la base mesure 1m38 pour

(1) Les anciens terriers portent indifféremment le mot *Fritte*, pris pour *Fitte*, écri vec un ou deux *t*.

n'être plus que de 1m12 à 0m55 plus haut; enfin, son épaisseur la plus grande est de 0m78, son épaisseur la plus petite de 0m20 seulement.

J'ajoute, pour le dire tout de suite, que ces trois menhirs, de même que ceux qu'il me reste à décrire, sont des grès.

C'est à quelques centaines de mètres plus loin, en remontant la rivière et sur la rive opposée — la rive droite de l'Yères — que se trouvent les trois autres menhirs. Deux seulement sont debout : le premier et le troisième; le second, considéré comme un *gros caillou*, gît dans la rivière. Ils portent également le nom de *Pierres-Frites* et sont situés dans une propriété appartenant actuellement à l'État — ex-propriété Verdier — sise rue des Vallées, et dont le locataire actuel, M. Renauld, a bien voulu me permettre de les examiner et de les mesurer.

Un acte de 1480 donne aussi le nom de *Haulte-Borne* au terrain sur lequel se trouvent ces mégalithes : « Les hoirs ou ayant cause de feu Maistre Jehan de Haultencourt, pour une pièce de pré que l'on dit la *Haulte-Borne* ou la *Maistresse*, tenant d'une part à la rivière, d'autre part à la voie des Plantes, » actuellement la rue des Vallées (1).

Les deux pierres debout, quoique plongeant profondément par la base dans la rivière, tiennent encore à la rive. D'ailleurs, le terrain sur lequel elles se trouvent n'était, il y a quarante ans encore, qu'un marais presque entièrement submergé pendant une grande partie de l'année. L'une d'elles même — la première, c'est-à-dire celle qui est le plus en aval — était tombée dans la rivière il y a un certain nombre d'années, à la suite d'une forte crue, mais elle a été relevée à la même place, il y a une trentaine d'années, par M. Gerbold, entrepreneur de charpente, pour un M. Parrot, alors propriétaire du marais.

Ce menhir *(fig. 2)*, du niveau du sol à son sommet, mesure 2m70 à 2m75 hauteur, à laquelle il faut ajouter 0m88 pour la partie plongeant dans l'eau, soit en tout 3m58 à 3m63 comme hauteur totale, non compris la partie engagée dans le sous-sol de la rivière. Il a la forme d'une pyramide tronquée à quatre pans (2); sa largeur la plus grande — au niveau de l'eau — est de 1m45; la plus petite, au sommet, est de 0m80; enfin, son épaisseur oscille entre 0m48 et 0m50.

Le second menhir, considéré comme un gros caillou, est couché dans le lit de la rivière le long de la berge, dans laquelle il est

(1) *Archives nationales*, p. 32, nº 235. — Anciens aveux au Roy, par Rogerin de Lanhoy, seigneur de Brunoy, 9 janvier 1480.

(2) Les photographies, d'après lesquelles je reproduis ici les deux menhirs *(fig. 2 et 3)*, ont été faites aussi par M. Émile Lot, qui a bien voulu mettre, et de la meilleure grâce, — ce dont je le remercie vivement — son talent d'amateur à ma disposition.

encastré dans une sorte de maçonnerie destinée à maintenir les terres. De là l'impossibilité d'en donner la moindre description.

Quant au troisième *(fig. 3)*, placé dans la même direction que le premier, parallèlement au cours de l'Yères, il plonge, comme celui-ci, profondément dans l'eau, tout en tenant aussi à la rive. Dix mètres à peine le séparent du premier. Sa forme est aussi celle d'une pyramide tronquée, dont le sommet — qui paraît avoir été taillé comme l'un de ses côtés, d'ailleurs — offre une surface plane, rectangulaire, mesurant 0^m62 sur 0^m28. Sa largeur n'est pas la même partout : ainsi, au sommet elle est de 0^m62; tandis qu'elle mesure 1^m28 à la base, au niveau du sol, et reste à peu près la même au-dessous de la surface de l'eau et jusqu'au point où la pierre pénètre dans le sous-sol de la rivière; enfin elle est de 1^m45 à la jonction du tiers inférieur avec les deux tiers supérieurs. Sa hauteur est de 1^m53 au-dessus de l'eau et de 1^m09 dans l'eau, soit en tout de 2^m62 jusqu'au fond de l'Yères. Enfin, l'épaisseur de la pierre oscille entre 0^m53, chiffre le plus élevé, et 0^m28 près du sommet.

Ces menhirs de l'ex-propriété Verdier devaient former, comme ceux de la propriété de M^me^ Lot, un alignement. Leur orientation est aussi la même. Ce sont également comme eux des grès. Mais tandis que les premiers, si nous en croyons les renseignements qui nous ont été fournis à la mairie de Brunoy, ont été classés, les autres ne le sont pas encore. Aussi, je crois devoir appeler sur eux, dans l'intérêt de leur conservation, l'attention de la Commission des monuments mégalithiques. Cette conservation sera, je crois, d'autant plus facile d'ailleurs que la propriété où ils se trouvent appartient, comme je l'ai dit plus haut, à l'État.

A ces six mégalithes je dois en ajouter un autre, tombé malheureusement aussi dans la rivière, dont la berge — la rive droite de l'Yères — dans laquelle il était autrefois implanté, est peu à peu rongée par les eaux, là où elle n'est pas soutenue par une maçonnerie quelconque. Il est situé en amont, à un peu plus d'un kilomètre des trois menhirs de l'État, au quartier des Vallées, entre la propriété Cherpin et certains terrains du bord de l'Yères appartenant à la commune de Brunoy.

Il est connu sous le nom de *Gros-Grès*. Jadis il n'était pas isolé, mais tout près de lui se trouvait une autre pierre plus petite. Celle-ci a disparu depuis plus de trente ans. Elle a été extraite de la rivière par un sieur Lamoues en 1862 ou 1863 (1). Les anciens terriers ne font pas mention du *Gros-Grès*, ce qui tient très probablement à ce que

(1) *Essais historiques sur Brunoy*. (Voir *l'Abeille de Seine-et-Oise* du 12 février 1893.)

le sentier qui desservait autrefois les Vallées de Brunoy — appelées en 1480 la *Vallée-des-Plantes* — passait tellement près de la berge, que les terrains en culture sont désignés « aboutissant au vieux chemin des Plantes ».

Quoi qu'il en soit, le mégalithe désigné sous le nom de Gros-Grès est couché en travers de la rivière, la tête touchant presque à la berge. Il est aujourd'hui en partie recouvert par les eaux, en temps ordinaire. Sa position au milieu de hautes herbes ne m'a pas permis de prendre ses dimensions. J'ai pu seulement constater que sa longueur dépassait 2m50, sur lesquels 1m70 environ apparaissent hors de l'eau, et que sa largeur était d'au moins 1m80, sur lesquels 1m20 de surface se trouvent également hors de l'eau. La face qui se trouve à l'air libre est légèrement et irrégulièrement convexe et dépasse de 0m15 à 0m20 la surface des eaux dans sa partie la plus bombée. Quant à son orientation, elle est, comme celle des autres menhirs, est-sud-est.

Enfin, à environ 20 mètres plus haut, en remontant la rivière, sur une sorte de petite terrasse construite aussi sur sa rive droite, et appartenant à M. Cuchet-Defforges, j'ai aperçu deux blocs de grès, de petites dimensions, que l'on m'a dit avoir été trouvés dans la rivière, près de la berge, en creusant le sol pour une gare à bateau. Je me borne à les signaler sans y attacher d'autre importance.

Par contre, je n'ai retrouvé aucune trace d'une excavation maintes fois désignée depuis le xve siècle sous le nom de la *Cave Gigoust* ou *Gigost* (1), et dont m'avait parlé M. Ch. Mottheau. Cette *cave,* ainsi dénommée, à l'époque, du nom de son possesseur, était « une petite excavation entre deux roches, qu'une autre surplombait, et servait d'abri aux vignerons ». Elle était située « près et presque immédiatement au-dessus du *Gros-Grès,* dans un endroit clos ».

Mais, pour en revenir à ce dernier, j'ajoute qu'il serait vivement à désirer qu'il fût relevé et réédifié solidement au point le plus rapproché de celui où il se trouvait autrefois, de même, d'ailleurs, que

(1) *Item* les hoirs de feu Gillet Heudé pour demi-arpent de vigne qui fut à Gillet Gigoust, séant en Montrouillé....., aboutissant au viel chemin des Plantes.

Item les enfants de Tristan Musson à cause de leur mère, fille de Jehan Logre, pour demi-quartier de terre séant en la Vallée des Plantes.

Item Girard Bureau pour un quartier de vigne en Montrouillé, aboutissant par le bas aux frisches de la *Cave Gigost*.

Item un arpent de frisches où souloit avoir vigne appelé le Grand-Arpent, Messire Arthur de Blaye, Chevalier, séant en Montrouillé, aboutissant par haut au chemin de Brunoy à Mandres et par bas à la *Cave Gigoust*. (Note de M. Ch. Mottheau, extraite des Archives nationales, p. 32, cte 235. Anciens aveux au Roy, par Rogerin de Lannoy. — 9 janvier 1480.)

celui de la propriété Lot et celui de l'État, qui gisent également au fond de la rivière.

Existe-t-il encore d'autres menhirs isolés ou d'autres alignements dans la localité? Je l'ignore. Cependant, ces jours derniers, il m'a été signalé un gros bloc, entouré d'épaisses broussailles, du côté de Soulins (Brunoy), dans une propriété particulière, également près des bords de l'Yères, sur la rive gauche. Peut-être n'est-ce qu'un rocher. En tout cas, il ne m'a pas encore été loisible, jusqu'à présent, de le voir et de me rendre compte de sa nature. Dès mon retour du Congrès je m'en assurerai et, s'il s'agit réellement de quelque menhir, j'en donnerai la description ainsi que les dimensions l'année prochaine.

Mais ce que je sais, de par les nombreuses notes que M. Mottheau m'a obligeamment communiquées, — et je le prie ici d'en recevoir tous mes remerciements, — c'est que les anciens terriers, consultés par lui, mentionnent :

1° *Les Grès,* près la justice de Gaillonel, dans le clos actuel du domaine de M. Charles Talma (1), aux Bosserons, Beausserons ou Beaucerons (2), à gauche de l'avenue de la Pyramide. On les trouve mentionnés dans les documents suivants :

Item, certains heritaiges qui me sont demourés par fault d'aveu et de cens non payés, desquels la declairation s'en suit;

Item, un buisson seant en près *les Gres,* tenant d'une part au grand chemin de Meleun, qui passe parmi la Tasse Sainte-Geneviève (3) et d'autre part au lieu appelé la Festaye Madame, est aux hoirs de Jehan Grimault et aboutissant au chemin du Monceau (4), lequel fait le départ du Prieuré d'Essonne et de moi au long d'une pièce appelée le Clos Bonneau et par derrière les dits *Gres* à la rue Chollin (5).

Item, en ce lieu, une ecresne de bois seant entre deux chemins tenant d'une part et d'autre aux chemins qui se assemblent aux dits *Gres* aboutissant au chemin de Monceau.

Item, Tristan Musson pour cinq arpents de bois seant aux *Gres,* aboutissant aux Seigneurs de Crosnes et par l'autre bout au prieuré d'Essonnes (6).

Déclaration à terrier par Estienne Charlot et Claude Milcens, pour un quartier de terre audict terrouer, lieudict *les Gres,* près la justice de Brunoy, tenant d'un bout par hault à Jehan Dantin (7).

(1) Il ne faut pas confondre cette propriété avec celle occupée autrefois par le grand tragédien et qui appartient depuis nombre d'années déjà à Mme Lot.

(2) Le nom de ce quartier de Brunoy est ainsi orthographié de façons différentes sur les plaques indicatrices des rues. J'en donnerai les étymologies proposées dans mon travail sur les lieux-dits de cette localité. On disait autrefois *Boscherons.*

(3) La rue Dupont-Chaumont actuelle.

(4) Actuellement l'avenue de la Pyramide.

(5) Rue Chollet anciennement et, actuellement, rue des Grès.

(6) *Archives nationales,* p. 32, cte 235. — Anciens aveux au Roy par Rogerin de Lannoy, Seigneur de Brunoy, 9 janvier 1480.

(7) La voie que l'on appelle la route d'Orléans, dans la forêt, portait en 1726 le nom de route d'Antin.

2° *Le Monceau* ou *Moncel* (1), aujourd'hui le haut de la propriété Lacasse. Il est signalé maintes fois, notamment en 1480 et 1555 :

Item, Gillet Heudé pour un jardin contenant un arpent assis au *Moncel.* Les hoirs de feu Huguet Heudé à cause de leur mère-grand, en son vivant femme de Gillet Heudé, pour un demi-quartier de bois assis au Moncel, tenant d'une part à la ruelle dudit *Moncel.*

Loys Travers le jeune pour cinq quartiers de terre en bois assis au *Moncel,* tenant à la ruelle aboutissant à la ruelle des Carrouges, en allant audit *Moncel.* Lui pour un jardin en bois assis au *Moncel* tenant à ladite ruelle. Lui pour son bois en ce lieu du *Moncel.*

L'hôtel Dieu de Corbueil pour sa vigne du *Moncel.*

La vefve Claudin Manière et la vefve Perrinet Ogier, pour leur part d'une masure et jardin seant au *Moncel,* tenant au chemin du *Moncel.* Lorence, vefve de feu Prinet Ogier, pour sa part de leur grande vigne tenant à leur masure aboutissant au chemin de la poste du *Moncel* (2).

Le *Monceau* tenant d'une part à la rue Chollet (3), d'un bout par bas à la rue qui vient de la fontaine couverte au *Monceau* (4).

3° *La Pierre-du-Tremble* ou *Tramble,* autrefois également dans les terrains faisant partie de la propriété de M. Charles Talma, à droite de la rue Tronchart. On la trouve citée dans le terrier de 1555 : « Un quartier de terre à la *Pierre-du-Tramble* (5). »

4° *La Pierre-Rousset,* qui est citée aussi dans les Archives de Seine-et-Oise : « Au lieu dit la *Pierre-Rousset,* tenant par bas à la rue Tronchart (6). »

Ces deux derniers, la *Pierre-du-Tremble* et la *Pierre-Rousset,* deux menhirs selon toute probabilité, ont disparu depuis très longtemps. Ils étaient dans le haut du quartier de Brunoy dénommé les Bosserons ou Beaucerons, à l'opposite des *Grès,* qui touchaient à l'avenue de la Pyramide, immédiatement au-dessus de la rue Dupont-Chaumont. Ces mégalithes étaient situés proche l'enclos actuel de la propriété de M. Charles Talma.

5° *La Haute-Borne* ou *Haulte-Bourne* (7). En tant que menhir, la Haute-Borne n'existe plus, mais on retrouve encore un lieudit de ce nom au cadastre (8). Le plus ancien titre qui en fasse mention est

(1) Les *Monceaux* rappellent souvent, comme les *tombelles* et les *tertres,* d'anciens tumulus.

(2) *Archives de Seine-et-Oise.* — Série A, n° 706. Terrier de 1555.

(3) La rue des *Grès* actuelle.

(4) La rue Talma dans sa partie comprise entre l'avenue Portalis et l'avenue de la Pyramide. La *fontaine couverte,* c'est la fontaine Jean-Luce; on descendait autrefois une douzaine de marches pour puiser l'eau au bassin souterrain de la fontaine.

(5 et 6) *Archives de Seine-et-Oise.* — Série A, n° 706. Terrier de 1555, f° 257 verso.

(7) Les *Hautes* ou *Haultes-Bornes* aussi n'étaient autres que des menhirs.

(8) Il ne faut pas confondre ce lieudit avec le terrain du même nom dont il est parlé plus haut et sur lequel se trouvent les menhirs de la propriété Verdier appartenant à l'État.

l'*Aveu au Roy par Arthur de Braye* en 1411. Les *Anciens aveux au Roy par Rogerin de Lannoy, Seigneur de Brunoy,* datés du 9 janvier 1480, en parlent aussi à plusieurs reprises. On lit entre autres :

Item, Plusieurs cens mitoyens, etc... Gillet Heudé pour trois quartiers de terre tenant à la *Haulte-Bourne.* — *Item,* environ, onze francs 12 sols de menus cens... Jehan Grimault pour sa part de demi-quartier de terre séant à la *Haulte-Borne.* Thomas Grimault pour sa part de demi-quartier de terre séant à la *Haulte-Borne.* Jehanne vefve de feu Simon Grimault, et les hoirs de Symon Grimault pour 20 arpents de terre en une pièce séant entre la *Haulte-Borne* et l'Ormetel, tenant au chemin par lequel on va de l'Abbaye d'Yerre *(sic)* à Braye-Comte-Robert, aboutissant au chemin de ladite *Haulte-Borne.* Eux pour leur part de demi-quartier de terre séant à la *Haulte-Borne.* Jacques Grimault pour demi-arpent de terre séant à la *Haulte-Borne,* aboutissant à la sente de la *Haulte-Borne.* Les hoirs de feu Huguet Heudé, à cause de leur mère-grand, en son vivant femme de Gillet Heudé, pour un quartier de terre à la *Haulte-Borne* aboutissant à la ruelle du Donjon. Jehan Ogier, pour un arpent de terre séant à la croix de Revillon, tenant au sentier par lequel on va de la croix à la *Haulte-Borne,* etc., etc. (1).

La *Haulte-Borne* est également citée, soixante-quinze ans plus tard, dans un terrier de Brunoy de 1555 :

Trois quartiers de terre assis audict terrouer près la croix de Révillon, tenant d'une part à la Cente des processions, aboutissant par bas à la grand'rue, tirant droit à Yeure (2). — La *Haulte-Borne* tenant d'un bout au Chemin des processions et d'autre bout sur le chemin de Donjon (3).

En 1879 ou 1880, on a mis à découvert au lieudit la Haulte-Borne, dans le clos actuel de la propriété Varin, et enfouie au-dessus du passage souterrain qui relie ce clos à la propriété principale, une pierre sur laquelle était sculpté un écusson aux armes soit d'une abbesse d'Yères, soit d'un sieur Donjon, Dongeon ou Dongion, descendant des anciens seigneurs d'Yères, qui fut évêque de Carcassonne vers 1196 (*Antiquités nationales,* t. II, p. 17).

6° *Les Maillettes* ou *Pommerets* (4) sont le nom d'un lieudit, dont il est fait mention pour la première fois en 1555, et que l'on retrouve encore désigné sous ce nom au cadastre de la commune de Brunoy. Les Pommerets sont situés entre la rue ou chemin des Vallées et le sentier qui fait suite à la rue du Rôle (autrefois la rue des Meillieux).

(1) *Archives nationales,* p. 32, cote 235. Anciens aveux au Roy par Rogerin de Lannoy, seigneur de Brunoy, 9 janvier 1480.

(2) *Archives de Seine-et-Oise.* — Série A, n° 706. Terrier de la seigneurie de Brunoy, 1555, fol. 84, n° 67.

(3) *Id.,* f° 148.

(4) Les Pommerets ou le Pommeret.

L'orthographe du mot *Maillettes* a varié, avec le temps, au gré des écrivains. C'est ainsi qu'on le trouve successivement écrit : Maillettes, Maliettes, Maihettes, enfin Mahiettes. Il y existait encore, il y a vingt-cinq ans, un menhir, ou du moins un grès de forme pyramidale, long et étroit, sans traces de taille, et de 2m50 environ de hauteur. Mais, gênant les travaux de culture dans le champ où il se trouvait dressé, il fut arraché du sol, en 1871, et brisé par le propriétaire du terrain, qui en ignorait, à cette époque, l'importance. Je tiens le fait de lui-même.

Dans les anciens *Aveux au Roy par Rogerin de Lannoy,* c'est le mot *Pommerets* qui prédomine (1). Ainsi on lit :

Item, les hoirs et ayant cause de feu Guillot Coffyneau pour trois quartiers de terre seant au *Pommeret.*

Item, les hoirs de Collin Bonque pour deux arpents de terre seant aux *Pommerets.*

Item, les hoirs de feu Huguet Heudé, à cause de leur mère-grand, en son vivant femme de Gillet Heudé, pour un arpent de terre au *Pommeret,* aboutissant par un bout au chemin du Roy (2).

Dans une pièce de 1555, on trouve cette mention d'un terrain :

Au vignoble de Brunoy, au lieu dit les *Mahiettes,* un arpent, etc. (3).

7° *La Mardelle* ou *les Mardelles* (4) sont aussi un nom de lieudit encore usité de nos jours et porté au cadastre. D'aucuns ont dénommé cet endroit *la Longue-Raie,* sans en donner le motif; M. Mottheau on a trouvé l'indication dans le dénombrement fait le 20 juillet 1619 par Charles de Lannoy, seigneur de Brunoy (5). Mais l'appellation *la* ou *les Mardelles* a prévalu et s'est perpétuée jusqu'à présent. On trouve ainsi mentionné dans les *Archives nationales* et dans les *Archives de Seine-et-Oise :*

Item, plusieurs cens mitoyens qui de présent ne sont point en valeur et ne sait où sont les héritages que plusieurs tiennent dont et desquels la déclaration s'en suit : 1° Les hoirs ou ayant cause de feu Robin de Fauville..., etc. (Robin Lemasson, dit de Fauville).

Item, Thévenin Guespin et les hoirs de Raoullet Guespin, pour un arpent et demi de terre séant à *la Mardelle.*

(1) *Archives nationales.* — Anciens aveux, p. 32, cote 235. — Aveu au Roy par Rogerin de Lannoy, écuyer, seigneur de Brunoy et Suivry-en-Brie, du 9 janvier 1480.

(2) Le vieux chemin de Mandres.

(3) *Archives de Seine-et-Oise.* — Série A, n° 706. Terrier de 1555, f° 153 v°.

(4) Les *Mardelles,* en Champagne et dans le centre de la France, sont les bases de cabanes gauloises, sinon préhistoriques. (Ph. SALMON, *in Dictionnaire des Sciences anthropologiques.*)

(5) *Archives de Seine-et-Oise.* — Série A, n° 1190.

Item, les hoirs de feu Raoullet Guespin et Thévenin Guespin pour un arpent de terre à *la Mardelle.*

Item, Jacques de la Planche pour un arpent de terre assis à *la Mardelle,* aboutissant aux jardins de Cercé (Cerçay), une ruelle entre deux (1).

Item, un arpent de terre séant au terroir dudit Brunoy, au lieu dit *la Mardelle,* aboutissant par haut au chemin qui va d'Ierre *(sic)* à Braye-Comte-Robert, en laquelle pièce ledit Fromont doit édifier *maison manable et granche* en dedans quatre ans (2).

III

Je ne veux pas finir ici cette petite notice relative aux menhirs de Brunoy, sans citer trois autres mégalithes qui m'ont été récemment signalés — j'en parlerai plus longuement dans la communication que je me propose de faire, l'année prochaine, au Congrès de Carthage — dans des communes voisines de cette localité.

C'est d'abord à Boussy-Saint-Antoine, dans la vallée de l'Yères, et sur les bords aussi de cette rivière (rive gauche), entre deux aulnes. Il est également cité, dans de vieux actes, sous le nom de *Pierre-Frite.*

C'est à Mandres, où il se trouvait autrefois, dans un champ situé à l'entrée du village, en venant de Brunoy, non loin de l'église. Il est indiqué sur le plan Migon, dressé au siècle dernier et coté série A, n° 867 *(Archives de Seine-et-Oise).*

C'est enfin à Epinay-sous-Sénart, où il existait il y a une cinquantaine d'années encore, dans un terrain communal, près des bois dits de Boussy, une pierre, surnommée le *Pas de Sainte-Geneviève,* « évidemment un menhir, dit M. Ch. Mottheau, où la légende voulait que la sainte, patronne de Paris, eût imprimé la place de son pied » (3). Il a été, non pas détruit, mais renversé vers 1845, à l'époque où l'État s'empara du dit terrain pour le faire boiser et l'enclaver dans la forêt de Sénart, dont il fait partie depuis lors. Il serait actuellement recouvert par la terre extraite d'un fossé voisin.

Ce menhir — si menhir il y a — un grès également, a été pendant longtemps un but de pèlerinage. Son surnom lui proviendrait d'une dépression de certaine dimension simulant l'empreinte d'un pied, dépression peu à peu agrandie, m'a-t-on dit, par l'habitude que les pèlerins avaient d'y placer un pied, à l'instar de Sainte Geneviève,

(1) *Archives nationales,* p. 32, cote 235. Anciens aveux au Roy par Rogerin de Lannoy, seigneur de Brunoy, 9 janvier 1480.

(2) *Archives de Seine-et-Oise,* Série A, n° 722. Papier censier de la terre et seigneurie de Brunoy, appartenant à noble homme Rogerin de Lannoy. Février 1489.

(3) *Essais historiques sur Brunoy* (Voir *l'Abeille de Seine-et-Oise* du 26 février 1893).

leur prière terminée. Telle est, du moins, la légende qui m'a été racontée, d'une part par M. Ch. Mottheau, de l'autre par M. l'abbé Muret, curé de Brunoy, que je suis allé voir à ce sujet.

Je me propose également de découvrir l'endroit, si possible, où cette pierre est enterrée.

IV

Enfin, je ne crois pas devoir terminer non plus ma communication, sans faire part à la Section de la découverte d'objets mérovingiens associés à de nombreux ossements humains, dans des fouilles entreprises tout près de l'église de Brunoy, au mois d'août de l'année dernière, pour l'abaissement du sol de l'impasse des Écoles, qui fait communiquer la rue Saint-Nicolas avec la ruelle de l'église.

J'ai suivi ces fouilles avec la plus grande attention pendant les quelques jours qu'elles ont duré — du 13 au 25 août 1894 — et j'ai, par suite, assisté à la plupart des trouvailles qui ont été faites. J'ai obtenu ainsi, afin de pouvoir les étudier, le plus grand nombre des restes humains mis à découvert, tandis que les objets mérovingiens et autres étaient remis à l'abbé Muret, curé de Brunoy, propriétaire du terrain.

Déjà, il y a une douzaine d'années, on avait trouvé au même endroit, lors des premières fouilles, une plaque mérovingienne de ceinturon en bronze damasquiné d'argent, avec boucle et ardillon en même temps qu'un sarcophage en plâtre orné de dessins en relief, sur lesquels je n'ai pu avoir aucun renseignement.

Quant aux ossements humains que j'ai recueillis, ils proviennent *au moins* de quatorze individus; je dis au moins, car dans leur nombre je compte quatorze maxillaires inférieurs. Je compte aussi une tête entière, deux crânes entiers, plus un certain nombre de fragments de crânes, deux mâchoires supérieures, sept clavicules, treize humérus d'adultes, un humérus d'un jeune sujet, neuf cubitus, huit radius, sept fémurs, douze tibias, un péroné, une rotule, quelques os du pied et de la main et quatre vertèbres.

Ces ossements ont appartenu à des sujets d'âges différents et de tailles très différentes également; mais, n'en ayant pas encore terminé l'étude, je crois devoir me borner, pour aujourd'hui, à leur simple énumération.

J'ajouterai cependant que ces squelettes, dont les restes étaient en plus ou moins bon état de conservation, gisaient à une profondeur variant entre $0^{m}90$ et $1^{m}20$ — la fouille en certains endroits a atteint

1m40 de profondeur, — dans une terre noirâtre, grasse, compacte et humide, et qu'ils avaient été placés sans aucune direction, çà et là pour ainsi dire, à l'exception de trois d'entre eux couchés côte à côte et dirigés de l'ouest à l'est.

Nota. — Nous avons appris, peu après la mise en pages de ce mémoire, que M. Ph. Salmon avait signalé, dès 1875, les menhirs de Brunoy dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique,* tome I, p. 206, col. I. Nous en reparlerons l'année prochaine, au Congrès de Carthage, dans notre notice sur un menhir sis à Boussy-Saint-Antoine (Seine-et-Oise).